

LE WEBINAIRE VA BIENTÔT DÉMARRER.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AVANT DE COMMENCER :



Privilégiez les navigateurs web Chrome ou Safari



Fermez les applications sur votre ordinateur



Activez le son de votre ordinateur



Munissez-vous si possible d'écouteurs



Désactivez votre micro



Posez vos questions dans le fil de conversation

Webinaire Caf

09 Février 2024

L'ACTUALITE DES ESPACES DE VIE SOCIALE: la PS Animation Locale

Webinaire Caf

POUR VOUS ACCOMPAGNER AUJOURD'HUI :

Nordine
BRIKI

Expert Système d'Information
En Action Sociale

Karine
FIOLET

Experte Règlementaire
Départementale

Aline
LIBERGE

Experte Règlementaire
Départementale



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE AUPRÈS DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les espaces de vie sociale sont des structures de proximité qui agissent pour et avec les habitants afin de répondre aux besoins et aux problématiques locales de la population du territoire.

Les missions principales des espaces de vie sociale sont :



Inclusion sociale et socialisation
des personnes



Renforcement des liens
sociaux et des solidarités
de voisinage



Prise de responsabilité des
usagers et le développement de la
citoyenneté de proximité

- L'implantation des espaces de vie sociale est favorisée dans les territoires **dépourvus d'équipements** d'animation de la vie locale.
- **Le projet social** est la clé de voûte. C'est le **document de référence** de la structure d'animation de la vie sociale. Il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE AUPRÈS DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires

1. **Préserver les offres existantes, par une détection et des accompagnements renforcés aux structures en difficulté économique ou de gouvernance**
2. **Développer le maillage territorial des structures AVS dans les zones encore blanches pour atteindre une structure par quartier en milieu urbain et une par intercommunalité en milieu rural**
3. **Renforcer, sur les territoires où elles existent, la place des structures AVS dans le déploiement des services auprès des familles**
4. **Accompagner financièrement le développement des initiatives innovantes autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire**



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE AUPRÈS DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Zoom sur les revalorisations financières pour les Structures AVS

Une revalorisation des prix plafond des PS AGC, ACF et AL

Une augmentation du taux de cofinancement de la PS AGC, ACF et AL



Animation Locale	2022	2023	2024
Prix Plafond	39 470	41 092	42 485
Taux de financement PS	60%	60%	63,60%
PS maximum par unité	23 682	24 655	27 020

PRESENTATION DE L'OUTIL AFAS

Pourquoi l'outillage de la prestation de service AL dans le service Afas?

Actuellement SEPIA ne propose pas de recueil dématérialisé des données, d'automatisation des contrôles, ni de vision d'ensemble des financements attribués.

Avec le nouveau système d'information :

- ✓ Des données déclarées par les partenaires et traitées par les Caf de manière dématérialisée
- ✓ Un outil simplifié et évolutif permettant ainsi une gestion optimale du financement des prestations de service
- ✓ Un droit et une qualité des données entrantes sécurisé
- ✓ Une homogénéisation du traitement de l'ensemble des financements ainsi que des processus métier.

MON COMPTE PARTENAIRE / MCP AFAS

Les données du **droit réel 2023** seront à déclarer via l'appliquatif **SEPIA**

Les données du **droit prévisionnel 2024** seront à déclarer via l'appliquatif **MCP/AFAS**
de façon dématérialisée et sécurisée:

- ✓ www.caf.fr
- ✓ Rubrique « partenaire »
- ✓ Mon Compte Partenaire
- ✓ Aide Financière d'Action Sociale (AFAS)

La CAF vous contactera prochainement pour vous accompagner dans vos démarches

MON COMPTE PARTENAIRE / MCP AFAS

Comment accéder au service AFAS ?

Avant de pouvoir déclarer vos données, vous devez être habilité à « Mon Compte Partenaire MCP » et au service AFAS.

Pour cela, plusieurs documents doivent être signés avec votre Caf :

- ✓ une convention d'accès à Mon Compte Partenaire
- ✓ un contrat de service

Si vous disposez déjà d'un accès à un service en ligne sur « Mon Compte Partenaire », vous signerez uniquement un **formulaire d'éligibilité** et un **bulletin d'adhésion pour le service Afas**.

MON COMPTE PARTENAIRE / MCP AFAS

Le conventionnement MCP / AFAS:

Pour les partenaires n'ayant aucun accès à MCP :

- ✓ La CAF vous envoie un **formulaire d'éligibilité à compléter et à retourner**
- ✓ A réception de ce formulaire d'éligibilité, la CAF vous envoie un **bulletin d'adhésion au service AFAS à compléter et à retourner**

A réception du bulletin d'adhésion au service AFAS, l'accès à MCP/AFAS sera ouvert

Pour l'ensemble des partenaires :

- ✓ La CAF vous contactera afin d'affecter les différents rôles d'utilisateurs à votre équipement
- ✓ Une fois les rôles affectés, la CAF vous enverra le Prévisionnel 2024 à compléter via AFAS

MON COMPTE PARTENAIRE / MCP AFAS

Où trouver des informations ? :

Découvrez le service « Afas » sur le caf.fr dans l'espace partenaires, rubrique « Mon Compte Partenaire » grâce à des vidéos, guides et autres plaquettes d'information :

<http://www.caf.fr/partenaires/mon-compte-partenaire/afas>



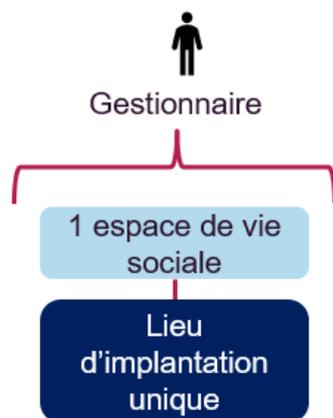
The screenshot shows the 'MON COMPTE PARTENAIRE AFAS' page on the caf.fr website. The header is green with the 'caf.fr' logo and 'MON COMPTE PARTENAIRE AFAS' text. A navigation menu on the left lists various topics, with 'MON COMPTE PARTENAIRE' highlighted in green. The main content area features the title 'AFAS' and a share icon. Below the title, there is a paragraph: 'La branche Famille met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective.' followed by a bolded statement: 'Le service Aides financières d'action sociale (AFAS) est mis en ligne depuis le 21 novembre 2018.' and another paragraph: 'Conçu de façon ergonomique et intuitive, il a pour objectif de simplifier et fluidifier les échanges entre les Caf et les partenaires.' At the bottom, there is a photo of two young girls in front of a display of colorful children's drawings.

Pour une prise en main rapide du service AFAS, retrouvez le tuto de la Caf du Nord :

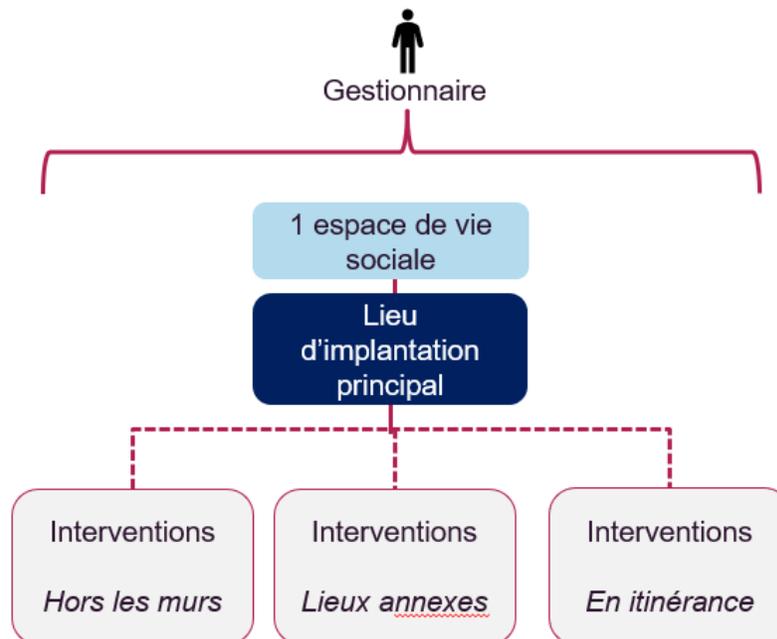
<https://youtu.be/0yMS8RWgK04>

OUTILLAGE DE LA PS ANIMATION LOCALE

Le plus souvent :
un lieu unique



Parfois : un lieu principal
avec des lieux secondaires



Quelle que soit
l'organisation de l'EVS
(lieu unique ou lieu
principal + lieux
secondaires)

=

1 E/S dans Maia



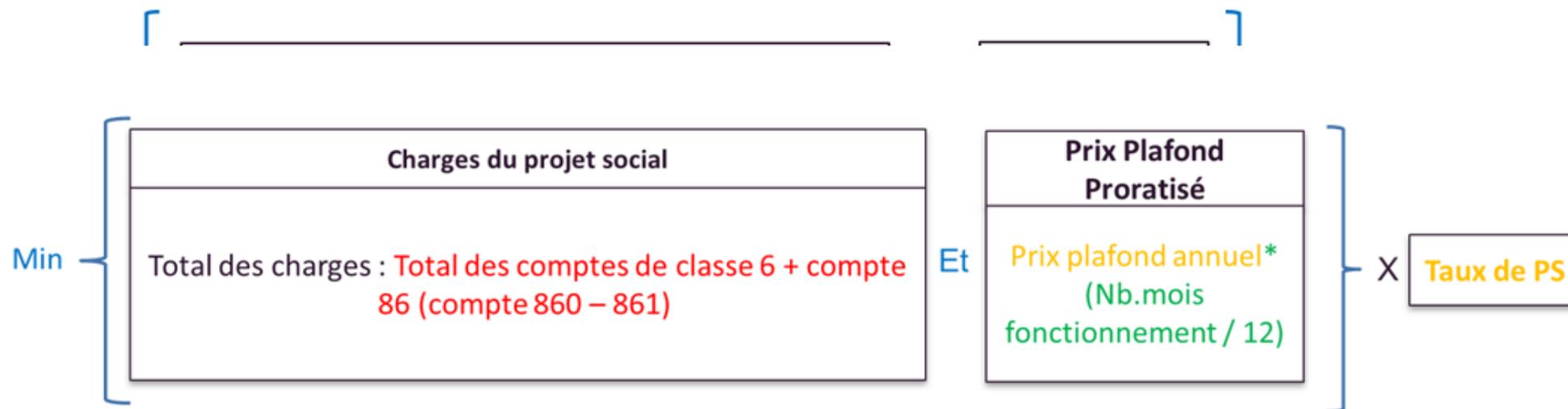
=

1 convention
&
1 adresse

CALCUL DU DROIT DE LA PS ANIMATION LOCALE

Calcul du droit : 63,60% des dépenses de fonctionnement *

* dans la limite du plafond fixé annuellement par la CNAF



FOCUS SUR LA DECLARATION DE DONNEES

- Une seule donnée d'activité pour **le calcul du droit** : le **nombre de mois de fonctionnement**. Il s'agit du nombre de mois de validité du projet social sur l'année.
- Vous devez déclarer votre situation réelle, c'est la Caf qui proratisera votre subvention si l'année est incomplète.
- Au regard du peu de données d'activité à saisir, nous préconisons qu'un seul utilisateur MCP dispose des rôles de « fournisseur de données d'activités » et de « fournisseur de données financières ».
- Nous préconisons également d'attribuer ces 2 rôles à une 2^{ème} personne afin de pallier l'absence éventuelle de la 1^{ère} personne.

FOCUS SUR LA DECLARATION DE DONNEES

Cartographie des données à saisir dans AFAS

Données à fournir		Déclaration de données		
		Prévisionnelle	Actualisée (Le cas échéant)	Réelle
Données financières	Budget prévisionnel	X	X	
	Compte de résultat			X
Données d'activité	Nombre de mois de fonctionnement	X	X	X

MCP – DONNÉES D'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITÉ

Espace de Vie Sociale

Nombre de mois de fonctionnement ?

6

Quitter

Continuer

Rappel : Vous devez déclarer la situation réelle.

La Caf effectue une proratisation si l'année est incomplète

MCP – DONNÉES D'ACTIVITÉ

Nombre de mois de fonctionnement :

Exemple 1

Une structure ouvre en cours d'année et obtient la validation de son projet social : *obtention du financement Animation locale en juillet*

Exemple 2

Une structure ouverte depuis plusieurs mois ou années obtient la validation de son projet social en cours d'année : *obtention du financement Animation locale en octobre*

Données à déclarer :

6 mois

3 mois

Proratisation effectuée
par le système d'information :

$$= \frac{\text{plafond} \times 6}{12} \text{ soit } 50\% \text{ du plafond de la PS}$$

$$= \frac{\text{plafond} \times 3}{12} \text{ soit } 25\% \text{ du plafond de la PS}$$

MCP – DONNÉES FINANCIÈRES

1

Données
d'activité

2

Données
financières

3

Contrôles

4

Finalisation

TGT - ESPACE DE VIE SOCIALE CC - CAS 3

Déclaration Prévisionnelle 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DONNÉES FINANCIÈRES

Attention : Vous ne devez saisir que les charges et produits relatifs au projet social de l'Espace de Vie sociale, notamment les activités qui concourent à ce projet, tel que validé par la CAF. Si, au sein de son projet social, votre équipement développe de l'accompagnement scolaire, alors il faut inclure les données financières du CLAS dans celles de l'Espace de Vie sociale. En revanche, si l'accompagnement scolaire ne fait pas partie du projet social, alors il ne faut pas inclure les données financières du CLAS dans celles de l'Espace de Vie sociale.

MCP – DONNÉES FINANCIÉRES

Données financières

Charges

60	Achats	120 000,00
61	Services extérieurs	60 000,00
• 611	Sous-traitance générale	30 000,00
• 613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	20 000,00
• 61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	10 000,00
62	Autres services extérieurs	50 000,00
• 621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécinat de compétences)	20 000,00
• 62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	30 000,00
63	Impôts et taxes	14 000,00
• 63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel ⓘ	10 000,00
• 63B	Autres impôts et taxes ⓘ	4 000,00
64	Frais de personnel ⓘ	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions	9 000,00
• 6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	9 000,00
• 68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00
	Total charges	273 000,00
86	Contributions volontaires ⓘ	0,00
• 861	Mise à disposition gratuite de biens ⓘ	
CC	Total charges et contributions volontaires	273 000,00

Produits

70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	60 000,00
• 70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	20 000,00
• 70623	Prestation de Service reçue de la Caf ⓘ	40 000,00
• 70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale ⓘ	
• 70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS ⓘ	
• 707	Vente de marchandises	
• 708	Produits des activités annexes	
74	Subventions d'exploitation	8 000,00
• 741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
• 742	Subventions et prestations de service régionales	2 000,00
• 743	Subventions et prestations de service départementales	
• 744	Subventions et prestations de service communales ⓘ	
• 7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF) ⓘ	5 000,00
• 7452	Subventions d'exploitation CAF ⓘ	
• 746	Subventions et prestations de services des EPCI (intercommunalité)	
• 747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	1 000,00
• 7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
• 7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
79	Transfert de charges	0,00
	Total produits	68 000,00
87	Contrepartie des contributions volontaires ⓘ	0,00
• 871	Prestations en nature ⓘ	
PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	68 000,00

MCP – CONTROLES ET ALERTES



Le contrôle des données saisies dans AFAS :

Afin de fiabiliser et de sécuriser les données renseignées par vos soins, le service AFAS va réaliser des contrôles de cohérence automatiques sur les données d'activité et budgétaires. Pour cela une comparaison est effectuée entre vos données déclarées (présentes et passées) permettant d'identifier des écarts potentiellement anormaux, le but étant d'identifier d'éventuelles erreurs de saisie ou des mauvaises pratiques.

Le service Afas réalise des contrôles et des alertes.

Si le service AFAS détecte un écart significatif dans un contrôle et/ou une alerte, alors ceux-ci apparaissent alors en « KO ».

Il vous sera alors demandé de vérifier et de justifier le cas échéant les données renseignées dans l'outil.

La case « commentaire » vous permettra de détailler les principales causes des écarts ou variations détectés.

MCP – CONTROLES ET ALERTES



Le commentaire, doit être suffisamment détaillé et précis. il est attendu que vos explications soient suffisamment chiffrées afin d'objectiver les situations et de faciliter l'analyse menée par la Caf.

En l'absence d'éléments suffisamment exhaustifs, détaillés voire chiffrés, les services ont pour obligation de revenir vers vous en mettant en attente votre dossier, ce qui va avoir pour effet d'allonger le délai de traitement et le versement de la prestation de service.

A titre d'exemple, les contrôles et alertes portent régulièrement sur :

- Le déséquilibre budgétaire
- La variation des charges
- La variation de l'activité...

Les contrôles et alertes sont propres à chaque prestation de service et sont différents selon la pérennité concernée (prévisionnel, prévisionnel actualisé et réel).

MCP – CONTROLES ET ALERTES

1 Données d'activité **2** Données financières **3** Contrôles **4** Finalisation

TGT - ESPACE DE VIE SOCIALE CC - CAS 3
Déclaration Prévisionnelle 2024
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

CONTRÔLES Dernière saisie le 22/08/2023 à 14:54 par Pauline BELLARD

● **Contrôle des Données d'activité**
0 contrôle à justifier - 0 alerte

● **Contrôle des Données financières**
0 contrôle à justifier - 1 alerte

A1 - Déséquilibre budgétaire
Le budget présente un déséquilibre (soit un total charges de 12 000 euros et un total produits de 14 000 euros).

● **Contrôle de la déclaration**
0 contrôle à justifier - 0 alerte

Précédent Quitter Continuer

Un seul contrôle de cohérence est outillé lors du prévisionnel 2024: la mesure du **déséquilibre budgétaire**

D'autres contrôles de cohérence et alertes, seront outillés pour la déclaration réelle 2024

MCP – VALIDATION DE LA DECLARATION DE DONNEES PAR L'APPROBATEUR

- Sur MCP, l'approbateur :
 - ✓ Vérifie les données d'activité, données financières, contrôles de cohérences et alertes
 - ✓ Transmet la déclaration des données prévisionnelles à la CAF en cliquant sur « Transmettre à la Caf ».

Montant de l'estimation

Le montant de la subvention pour l'année 2024 sur la base des informations que vous avez saisies est estimé à : **59 010,00 €***

Synthèse de vos données

	Actualisée Juin 2024
Animation Globale et Coordination	
Nombre de mois de fonctionnement	12.00
Nombre d'ETP Direction	3.00
Nombre d'ETP Accueil	3.00
Nombre d'ETP Comptabilité gestion	1.00
Montant de la subvention PSO	37890.00 *
Animation Collective Familiales	
Nombre de mois de fonctionnement	12.00
Nombre d'ETP Référent familles	1.00
Montant de la subvention PSO	21120.00 *

*Cette estimation ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention. Elle ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement et ne peut être présentée à un organisme afin de bénéficier d'avantages.

Commentaire libre

Si vous souhaitez indiquer un renseignement complémentaire sur votre déclaration avant de la transmettre à la Caf, cette zone de commentaire est prévue à cette effet. Elle est libre et facultative.

Saisissez votre justification

Signature électronique

En qualité d'approbateur pour l'activité ER - Rigolade et cie, j'atteste, LEBRETON Loic, que les informations saisies par mes collaborateurs et moi-même, concernant cette déclaration, sont justes et avérées. Enfin, j'accepte les conditions générales d'utilisation du service de transmission numérique de cette déclaration.

Précédent Quitter **Transmettre à la Caf**

PS AGC et ACF – MCP – VALIDATION DE LA DECLARATION DE DONNEES PAR L'APPROBATEUR

- Après transmission à la Caf, la déclaration des données passe à l'état "Transmise Caf" sur MCP

[Retour](#)

MES DECLARATIONS

Type de déclaration Exercice de la déclaration Etat de la déclaration

Nom de l'activité Type d'activité Nature d'activité

Réinitialiser **Rechercher**

2 déclarations trouvées

Exercice	Type de déclaration	Période	Nom de l'activité	Nature de l'activité	Données d'activité	Données financières	Déclaration	Action
2023	Prévisionnelle	01/01 31/12					Annulée Caf	...
2023	Prévisionnelle	01/01 31/12			✓	✓	Transmise Caf	...

MCP – PDF DE LA DECLARATION DES DONNEES

1 Données d'activité
2 Données financières
3 Contrôles
4 Finalisation

TGT - ESPACE DE VIE SOCIALE CC - CAS 3
Déclaration Prévisionnelle 2024
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SYNTHÈSE ET TRANSMISSION

Montant de l'estimation

Le montant de la subvention pour l'année 2024 sur la base des informations que vous avez saisies est estimé à :

7 200,00 €*

Synthèse de vos données

	Prévisionnelle 2024
Nombre de mois de fonctionnement	12,00
Subvention PSO plafond	39 470,00
Montant de la subvention PSO	7 200,00

*Cette estimation ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention. Elle ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement et ne peut être présentée à un organisme afin de bénéficier d'avantages.

Commentaire libre

Aucun commentaire à afficher

Précédent

Quitter



Déclaration prévisionnelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 22/08/2023 à 14:54:27

Espace de Vie Sociale : TGT - Espace de vie Sociale CC - Cas 3

> Synthèse des données déclarées

	Prévisionnelle 2024
Nombre de mois de fonctionnement	12,00
Subvention PSO plafond	39 470,00
Montant de la subvention PSO	7 200,00

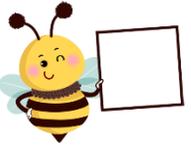
> Montant de la subvention PSO estimé sur la base de votre déclaration prévisionnelle 2024 :

7 200,00 € *

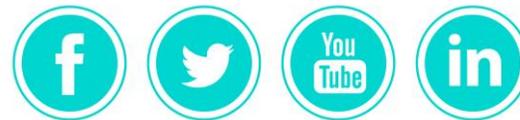
*Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.

LES SUITES DU WEBINAIRE

A l'issue de la réunion vous recevrez un mail comprenant :



- Le support de présentation
- L'enregistrement de la présentation
- Un questionnaire de satisfaction
- Le Tuto AFAS
- Les plaquettes de communication



Merci pour votre participation